

France Mobile, un nouvel outil au service de la couverture mobile des territoires

C'est en Haute-Saône à Vesoul qu'Axelle Lemaire a choisi d'annoncer l'ouverture de France Mobile dans le cadre de la signature avec le Conseil général d'une convention sur le maintien de l'accès à internet avec le département. Comme l'a présenté la secrétaire d'Etat chargée du Numérique, France Mobile est une plate-forme dédiée à la couverture mobile du territoire.

Opérée par l'Agence du numérique, France Mobile permettra de faire remonter les problèmes de couverture mobile des territoires. Mais, contrairement à un outil de crowdsourcing grand public comme Sensorly, l'exploitation de France Mobile est réservée aux seuls élus, et plus particulièrement aux présidents de Conseils Régionaux et Départementaux, à ceux des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), mais aussi des syndicats mixtes d'aménagement numérique et enfin aux maires. Cette plate-forme leur permettra de faire remonter les problèmes identifiés sur leur territoire (absence de connexion, faiblesse du signal, débits insuffisants, couverture mono-opérateur, incidents techniques récurrents...) à l'État par le biais de [l'Agence du numérique](#).

Complémentaire au plan Zones Blanches

France Mobile s'inscrit donc comme un outil complémentaire à ceux mis en place par l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et au plan national de couverture des [zones blanches](#). Alors que celui-ci s'attache à couvrir les centres-bourgs dépourvus de connectivité mobile et d'y étendre la 3G d'ici 2017, France Mobile œuvre pour élargir ce périmètre à l'ensemble de la commune. « *Tous les types de zones, sans exclusion a priori, peuvent donc faire l'objet d'une identification par les élus* : zones d'habitat (y compris hameaux), zones économiques ou touristiques, axes de transport, etc. », précise le [site](#) France THD.

Un outil d'autant plus complémentaire que les opérateurs disposeront d'un accès semestriel aux problèmes à traiter en priorité (selon les critères retenus par les préfets de régions) afin de proposer des solutions. « *Les opérateurs s'engagent à étudier les cas priorités et à indiquer s'ils disposent de projets de déploiement ou de solutions qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre à court ou moyen terme.* », ajoute France THD. Ce qui passera par une amélioration du réseau existant, l'implantation éventuelle d'un nouveau pylône (supportant les antennes mobiles), la mutualisation de sites existants, et autres solutions techniques alternatives (comme la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments).

France Mobile relais des 800 sites stratégiques

Pour palier l'absence de solutions immédiates, les collectivités peuvent demander une subvention à l'Etat visant à couvrir 50% des frais d'installation d'un pylône, à concurrence de 50 000 euros (75 000 en zone montagneuse). Cette nouvelle initiative remplace et prolonge le précédent dispositif [«800 sites mobiles stratégiques»](#) visant à couvrir des zones non habitées mais

néanmoins à forte activité humaine (environnements touristiques, centres de congrès, et autres lieux dotés d'équipements publics...). Ce dispositif avait clos le dépôt des dossiers le 12 mai dernier. France Mobile prend donc le relais.

Lire également

[Couverture des zones rurales : les opérateurs en attente de pylônes publics](#)

[TDF va couvrir les zones blanches mobiles avec Belvédère](#)

[Zones blanches : l'Arcep sanctionne doucement Orange et vertement SFR](#)